

## **Procès verbal**

Le lundi 07 juillet 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Robert OLIVE.

Secrétaire de la séance : Joselyne CAMPS

**Présents** : Jean-Paul BONNET, Jean-Christophe BOURQUIN, Joselyne CAMPS, Florence CARTA, Alain CATALA, Benjamin CAZES, Christel FORTUNA, Marie-Françoise LANCIAUX, Jean-claude MORAT, Françoise OLIVE, Robert OLIVE, Florence BAPTISTE

**Représentés** : André GIOANNI représenté par Marie-Françoise LANCIAUX, Sylvain LIEGARD représenté par Florence BAPTISTE, Roselyne DIAZ représentée par Jean-Christophe BOURQUIN

Absents et excusés :

### **Ordre du jour** :

Compte-rendu de la séance du 12 mars 2025

Compte-rendu de la séance du 14 avril 2025

Compte-rendu de la séance du 02 juin 2025

Décision modificative budget communal

Agrandissement parking de l'amphithéâtre

Schéma directeur d'alimentation en eau potable

Schéma directeur du système d'assainissement collectif

Cabinet médical : Mise à disposition de locaux

Personnel communal

Informations diverses

En ouverture de séance, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint puis présente l'ordre du jour à l'assemblée et propose d'y inscrire un point supplémentaire, à savoir :

- Bail locatif - local 1er étage - ancienne mairie

L'assemblée accepte unanimement de débattre de ce point lors de la présente séance

### **I. Compte-rendu de la séance du 12 mars 2025**

L'approbation du compte-rendu de séance du 12 mars 2025 est reportée car le document n'a pu être rédigé et donc transmis aux élus.

### **II. Compte-rendu de la séance du 14 avril 2025**

Le compte-rendu de séance du 14/04/2025 n'ayant pu être rédigé et donc n'ayant pu être envoyé aux Elus en amont de la présente réunion du conseil municipal, son approbation est reportée

### **III. Compte-rendu de la séance du 02 juin 2025**

L'approbation du compte-rendu de la séance du 02/06/2025 est reportée, le document n'ayant pas pu être rédigé ni transmis aux élus en amont de la réunion de ce soir.

**Décision modificative n°2 - budget communal (N° DE 2025 029)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
011 - 6067	Fournitures scolaires	0	200
011 - 626	Frais postaux et frais télécommunication	0	-100
011 - 6161	Multirisques	0	-100
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
231 - 0	Immobilisations corporelles en cours	0	9 000
2131 - 0	Bâtiments publics	0	10 000
1323 - 0	Subv. non transf. Départements	12 800	0
2116 - 0	Cimetières	0	-6 200
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>12 800</b>	<b>12 800</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 800</b>	<b>12 800</b>

Le conseil municipal entérine unanimement cette décision modificative du budget 2025 et dit que toutes les pièces relatives à cette décision seront transmises au service de contrôle budgétaire de la Préfecture mais aussi au Service de Gestion Comptable de Prades (DGFIP).

**IV. ETAT : demande de subvention : Agrandissement parking amphithéâtre (N° DE 2025 030)**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations : n°DE\_2022\_078 ; n°DE\_2025\_005 ; n°DE\_2025\_006, toutes relatives au projet d'agrandissement du parking dit de l'Amphithéâtre.

Considérant le modeste budget communal, Robert OLIVE propose à l'Assemblée délibérante de solliciter l'Etat pour l'octroi d'un soutien financier afin de pouvoir réaliser rapidement ce projet d'extension du parking.

Monsieur le Maire expose le projet d'agrandissement du parking dit de l'Amphithéâtre et en rappelle le coût prévisionnel qui s'élève à 78.338,16 € HT, puis il ajoute que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat.

Monsieur le Maire présente aussi le plan de financement et l'échéancier de l'opération.

Après entendu les propos du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés arrête le projet d'agrandissement du parking, puis adopte le plan de financement exposé par Monsieur le Maire. Enfin, les Elus sollicitent une aide financière de la part de l'Etat et ce pour un montant le plus élevé possible.

**V. Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (N° DE 2025 031)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DE\_2025\_031 ainsi que la nécessité pour la commune de disposer d'un schéma directeur d'eau potable à jour, permettant d'orienter les choix stratégiques et techniques pour la gestion et l'adaptation de son réseau. Considérant que ces documents exigent une approche technique et réglementaire approfondie nécessitant une expertise spécifique pour garantir la qualité des études, leur conformité réglementaire, et leur adéquation aux enjeux locaux et que la commune ne dispose pas en interne des ressources humaines et techniques suffisantes pour mener seule ces travaux complexes. Le Conseil Municipal décide unanimement de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur et du zonage d'eau potable de la commune.

L'assemblée délibérante autorise aussi le Maire à engager les démarches nécessaires au recrutement d'un prestataire spécialisé pour cette mission d'AMO, dans le respect des règles de la commande publique et à signer tout acte et document relatif à cette mission.

**VI. Schéma directeur du système d'assainissement collectif : Assistance à maîtrise d'ouvrage (N° DE 2025 032)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DE\_2025\_032 mais aussi que la commune doit se doter d'un schéma directeur du système d'assainissement collectif. Un document stratégique permettant de planifier les investissements, de garantir la performance environnementale du réseau et de répondre aux exigences réglementaires.

Après avoir ouï le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent – à l'unanimité des Membres présents et représentés - le principe de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur du système d'assainissement collectif de la commune.

Puis avant de clore ce point, les Elus autorisent le Maire à lancer les démarches nécessaires pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et à signer tous les documents afférents à cette mission.

**VII. Cabinet Médical : Convention avec la Commune de Millas (N° DE 2025 033)**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° DE\_2024\_044 et n° DE\_2024\_048 et la volonté de la commune de Saint-Féliu d'Amont de favoriser l'implantation d'une offre de soins de proximité à travers l'ouverture d'une antenne médicale. Dans un second temps, Robert OLIVE présente la convention par laquelle le bâtiment sis 4 rue de la Mairie pourrait être mis à disposition de la commune de Millas (membre du Groupement d'Intérêt Public « Centre de Santé Ma Région »). Après avoir entendu le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent les termes du projet de convention et Robert OLIVE est autorisé à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

**VIII. Personnel communal : renfort saisonnier - Fonctionnaire indisponible – service technique municipal (CDD) (N° DE 2025 034)**

Le Maire rappelle la délibération n°DE\_2025\_028 du 23 juin 2025 mais aussi la masse des travaux saisonniers qui sont à réaliser par les agents du service technique municipal. Robert OLIVE propose donc à l'assemblée délibérante que la personne recrutée depuis le 17/03/2025 se voit proposer un nouveau contrat de travail à durée déterminée du 18 août 2025 au 30 septembre 2025. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le premier magistrat de la commune à renouveler le contrat de travail de l'agent qui assure les fonctions d'agent polyvalent des services techniques et il est précisé que le contrat établi, le sera pour la durée hebdomadaire de 25 heures et il est ajouté que l'agent sera rémunéré au grade d'adjoint technique territorial (échelle C1 / échelon 9).

Avant de clore le sujet, le Conseil Municipal habilite le Maire pour signer le nouveau contrat de travail (à durée déterminée).

**IX. BAIL LOCATIF - local 1er étage - ancienne mairie (N° DE 2025 035)**

*Point ajouté à l'ordre du jour, en début de séance.*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les délibérations n°DE\_2023\_030 et n°DE\_2023\_033 relatives à la conclusion d'un bail commercial avec Madame Aurélie Bonnet pour l'occupation d'un local communal situé au Carrer Nou (ancienne Poste), afin d'y exercer son activité professionnelle (atelier de couture).

Puis Robert OLIVE informe l'assemblée qu'une nouvelle demande lui a été adressée par Madame Bonnet, qui, dans le cadre du développement de son activité, souhaite disposer de locaux plus spacieux. À cette fin, elle sollicite l'autorisation de quitter le local actuel du Carrer Nou et d'occuper l'ancien secrétariat de la mairie, situé au 1er étage de l'ancienne mairie, 4 rue de la Mairie. Monsieur le Maire précise que cette relocalisation permettrait à l'intéressée de mieux répondre aux besoins de sa clientèle, tout en assurant une continuité dans l'utilisation des locaux communaux. Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la proposition de Robert Olive et accepte la résiliation anticipée du bail initial portant sur le local sis au Carrer Nou. L'assemblée délibérante autorise aussi l'occupation par madame Aurélie Bonnet du local situé au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne mairie (ancien secrétariat – porte marron en bois au fond du couloir), 4 rue de la Mairie, à usage professionnel. Avant de conclure les échanges, le conseil municipal fixe le montant du nouveau loyer mensuel à la somme de 100€, à laquelle s'ajoute une participation mensuelle forfaitaire de 30€ au titre des consommations d'électricité et le maire est autorisé à signer le nouveau bail commercial ainsi que tous documents afférents à cette décision.

## **Informations diverses**

### **1/ Travaux**

#### **a) Avenue du Conflent**

Monsieur le Maire et son adjointe en charge du suivi des travaux informent les Elus que les travaux de l'avenue du Conflent sont achevés et que le chantier a été réceptionné ce 7 juillet 2025 à 9h00. Marie-Françoise LANCIAUX informe les membres du Conseil que les arbres seront cependant plantés cet automne et qu'en attendant cette période il est important de rendre sécurisée la voie publique donc les emplacements réservés aux végétaux seront sécurisés par la pose de palettes.

Considérant aussi l'importance de la sécurité routière en ce qui concerne notamment, le marquage au sol et la signalisation, les élus valident la mise en place d'un panneau de signalisation « stop » à l'intersection de l'avenue du Conflent et Simone Veil.

#### **b) Rebouchage en enrobé des tranchées**

Marie-Françoise LANCIAUX informe les membres de l'assemblée délibérante que les travaux de rebouchage en enrobé des tranchées, situées dans le centre historique de la commune, ont été réalisés gracieusement par l'entreprise BRAULT66. Ces tranchées refermées provisoirement n'étaient qu'une remise en l'état temporaire de la chaussée qui avait été ouverte par les services techniques municipaux à l'occasion de diverses interventions sur le réseau d'adduction d'eau potable.

### **2/Antenne relais Orange**

Robert Olive informe les élus que plusieurs habitants vivant à proximité du château d'eau, où sont installées les antennes relais de l'opérateur téléphonique ORANGE, se plaignent de nuisances sonores depuis la mise en service récente de ces équipements. Le Maire ajoute, qu'après avoir personnellement constaté le problème, il a effectué un signalement auprès de l'opérateur et qu'une intervention de contrôle a été réalisée vendredi dernier par la société Axians, sous-traitant d'Orange.

### **3/Dégradation**

Le Maire informe le Conseil qu'un acte de vandalisme a été constaté sur le transformateur EDF situé à l'entrée du village (en provenance de Saint-Féliu-d'Avall) a été recouvert de graffitis. Par ailleurs, un administré résidant au Cami de la Font a contacté le secrétariat de la mairie pour signaler que le mur de clôture de sa propriété a également été tagué.

### **4/Pétition pour travaux d'élagage "Canal du Moulin"**

Monsieur Robert OLIVE informe les membres du Conseil municipal qu'une pétition, adressée à l'ASA « Les Canaux Saint-Féliu d'Avall », a été déposée en mairie. Elle concerne l'absence de travaux d'élagage et d'entretien de la végétation sur le canal du Moulin. Cette pétition a recueilli une centaine de signatures.

Monsieur Benjamin CAZES propose qu'une copie de cette pétition soit transmise, accompagnée d'un courrier de soutien signé par Monsieur le Maire, à l'attention de Monsieur Erre, président de l'ASA. Cette proposition reçoit l'accord unanime des élus présents.

Madame Christel FORTUNA s'interroge sur la responsabilité effective de l'ASA en matière d'entretien du canal, une discussion s'engage, mettant en évidence l'importance de mettre en place un programme régulier d'entretien pour assurer la propreté et la sécurité de l'ouvrage.

Madame Marie-Françoise LANCIAUX observe que les berges du canal du Moulin situés sur la commune de Saint-Féliu d'Avall sont nettement mieux entretenus, ce qui renforce le constat d'un défaut d'entretien sur le territoire de Saint-Féliu d'Amont.

Les élus communaux conviennent donc de poursuivre leurs démarches auprès du représentant de l'ASA afin de réclamer l'élaboration d'un programme d'entretien régulier du canal.

En conclusion, Monsieur le Maire indique qu'il adressera la pétition au président de l'ASA par courrier recommandé avec accusé de réception et qu'afin de favoriser le dialogue entre les signataires et le conseil syndical de l'ASA, il proposera également de mettre à disposition de l'Asa un local communal, tel que la salle de cérémonie, pour l'organisation d'une réunion.

### **5/Festivités été 2025**

Les différentes dates des festivités estivales sont rappelées par les élus en charges de la vie associative :

- ⇒ 12 juillet 2025 : Une séance de cinéma en plein air sera organisée à l'amphithéâtre. À cette occasion, Robert Olive informe que le prestataire de la soirée sera accompagné d'un vidéaste chargé de réaliser un film sur le thème du cinéma rural.
- ⇒ 13 juillet 2025 : Le repas municipal à l'occasion de la Fête Nationale sera organisé par le Comité des fêtes « Les Festaïres de Sant-Feliu d'Amunt ».
- ⇒ 14 juillet 2025 : La cérémonie officielle de la Fête Nationale se tiendra à 19h00 au monument aux morts.
- ⇒ 15 août 2025 : Fête votive organisée à l'amphithéâtre par le Comité des fêtes. Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, la commune prend en charge l'animation musicale de l'apéritif offert par la municipalité à la population. Cette année, la banda « Les Canaillous de Millas », habituellement sollicitée, est indisponible. Il est donc nécessaire de trouver un autre groupe afin d'assurer l'ambiance de ce moment convivial. Robert Olive confie à Jean-Paul Bonnet, conseiller municipal en charge de la vie associative, la gestion de ce dossier. Avant de clore les échanges sur ce point, les membres du conseil municipal évoquent également la possibilité de remplacer la banda par une animation proposée par un Foment sardaniste. Joselyne Camps est chargée de prendre contact avec des groupes en ce sens.

### **6/Entretien des avoires du réseau de gestion des eaux pluviales**

Joselyne CAMPS fait part à l'assemblée des préoccupations de ses voisins concernant un regard d'évacuation des eaux pluviales, apparemment obstrué par de la terre au niveau de La Carrerade. Jean-Christophe BOURQUIN, rejoint à l'unanimité par les membres du conseil municipal, exprime son inquiétude face au manque d'entretien, qui pourrait engendrer un risque d'inondation en cas de fortes pluies. Les élus envisagent donc de mettre en place un programme d'entretien régulier du réseau de gestion des eaux pluviales.

### **7/ Vente véhicule Communauté Communes Roussillon Conflent**

Robert Olive informe que la Communauté de Communes Roussillon-Conflent met en vente un véhicule type Camping-car. Ce véhicule, en excellent état, a été très peu utilisé, le service itinérant France Services pour lequel il avait été initialement acquis n'ayant pratiquement pas été opérationnel. En sa qualité de Président de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent, Robert OLIVE précise qu'il a tenu à partager cette information en priorité avec l'ensemble des élus communautaires, les élus des communes membres de l'EPCI ainsi qu'avec les agents du territoire. Il conclut en indiquant que la vente de ce véhicule permettra de financer l'acquisition d'un modèle plus adapté aux spécificités et contraintes du réseau routier local.

### **8/ Dépôt sauvage : point d'apport volontaire du chemin du Pountet**

Robert OLIVE souhaite revenir sur un fait que de nombreux élus ont pu constater, suite au message adressé par Jean-Christophe BOURQUIN au groupe WhatsApp « Élus de Saint-Féliu-d'Amont » en date du 28 juin 2025. En effet, ce week-end-là, de nouveaux dépôts sauvages ont été observés au niveau du point d'apport volontaire du chemin du Pountet, notamment des encombrants tels que des matelas et des sommiers. Les élus expriment une nouvelle fois leur indignation face à ces comportements inciviques et délictueux, qui se répètent malheureusement dans la commune. Le maire souligne que ces dépôts sauvages deviennent récurrents et constituent un véritable problème pour le village.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos et lève la séance à 20h05.